

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2016-807/PR/MB portant remboursement.

n° 2016-807/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
13 décembre 2016

Numéro JO
n° 23 du 15/12/2016

Date du numéro
15 décembre 2016

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VULa Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

VULa Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la propriété Foncière

VULe Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2016-148/PREdu 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est remboursé à MONSIEUR OSMAN ABRAR ADEN, le prix de la valeur de clôture édifié sur une partie du lot 67 sis à Arta objet du titre foncier 6567 dû à un réaménagement antérieur non conforme au plan initial du lotissement 1965.

Article 2

Ladite clôture sera indemnisée à sa juste valeur, la dépense ainsi occasionnée sera imputée au Budget National et le Directeur de l'Exécution Budgétaire est chargé de son exécution.

Article 3

Le présent arrêté sera enregistré gratuitement.

Article 4

Le présent arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH